



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/47

PARIS, le 20 février 2009
Original anglais

Point 47 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 180 EX/44 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 34 C/58 et à la décision 180 EX/44. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 180^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé. Le Directeur général compte faire publier un addendum au présent document avant la 181^e session du Conseil.

Aucune incidence financière ou administrative.

INTRODUCTION

1. Entre le 27 décembre 2008 et le 17 janvier 2009, le conflit à Gaza a entraîné de lourdes pertes civiles, en particulier chez les enfants, a causé des dégâts considérables aux infrastructures de Gaza et a aggravé la crise humanitaire. À l'heure où le présent rapport est établi, les évaluations préliminaires des besoins indiquent qu'un nombre important d'écoles, ainsi que d'établissements d'enseignement supérieur, ont été endommagés ou détruits à Gaza. Les professionnels et infrastructures des médias ont également été touchés. Les rapports reçus de l'Autorité palestinienne ont aussi fait état de dégâts survenus sur plusieurs sites du patrimoine culturel.

2. Au cours de la crise, le Directeur général a fait cinq déclarations publiques appelant à mettre fin à la violence et à protéger les établissements éducatifs et culturels ainsi que les installations de communication à Gaza. Dans sa déclaration du 5 janvier, le Directeur général a appelé instamment « toutes les parties concernées à rester vigilantes pour que les écoles et universités restent des lieux sûrs et pour protéger les vies des élèves, des étudiants et du personnel enseignant. Nous devons également assurer la protection de la riche diversité d'un patrimoine culturel menacé. Dans les situations de conflit, a-t-il ajouté, toutes les occasions, même minimales, doivent être saisies pour renforcer les perspectives de paix, de dialogue et de développement ».

3. Au cours de la période examinée, et parallèlement à ses efforts pour répondre à la crise humanitaire à Gaza, l'UNESCO a renforcé son aide à l'Autorité palestinienne, en se concentrant en particulier sur les domaines de coopération prioritaires définis lors de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 4 et 5 mars 2008.

RÉPONSE DE L'UNESCO À LA CRISE DE GAZA

4. Aussitôt après la crise, l'UNESCO a participé à la réponse intégrée du système des Nations Unies pour faire face aux problèmes d'aide humanitaire et de relèvement rapide. Par le biais de son Bureau pour les territoires palestiniens basé à Ramallah, l'UNESCO a participé activement aux efforts du module Éducation, en apportant une assistance technique et programmatique ainsi que des services de secrétariat pour assurer la coordination d'ensemble. L'UNESCO représente également le module Éducation dans le module Relèvement rapide, assurant ainsi sur le plan pratique un lien sur le plan des efforts et des perspectives entre la phase de secours et la phase de relèvement du processus de planification. De même, l'UNESCO participe à la fois au processus d'évaluation rapide des besoins et au processus d'évaluation aux fins du relèvement rapide de l'ONU. À la suite de cette première opération, un « **Appel éclair pour Gaza** » a été lancé à Genève le 2 février 2009. Cet Appel éclair se fonde sur une évaluation rapide des besoins à laquelle l'UNESCO a pris part et qui porte sur les besoins humanitaires immédiats en vue de restaurer l'accès aux services de base et de faire en sorte que la population civile de Gaza soit protégée. L'UNESCO est parvenue à faire figurer six propositions de projets (pour un montant total de 2 940 000 dollars) dans le cadre de cet Appel, portant plus précisément sur la réactivation d'urgence de services éducatifs de qualité ainsi que sur la protection des journalistes.

5. En dehors de l'assistance humanitaire, l'UNESCO jouera un rôle essentiel dans les efforts pour répondre aux besoins de relèvement rapide à Gaza. À cet effet, trois fonctionnaires du Bureau de Ramallah se sont rendus à Gaza les 1^{er} et 2 février 2009 pour recenser les besoins et priorités dans les domaines suivants : (i) le relèvement d'ensemble des établissements éducatifs, y compris des universités endommagées, (ii) la protection et la préservation des sites du patrimoine culturel endommagés, (iii) la promotion de médias libres et indépendants. Les besoins et priorités seront présentés dans le Plan palestinien de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza qui devrait être rendu public lors d'une Conférence de donateurs au Caire le 2 mars 2009. Le Directeur général a organisé une réunion d'information le 6 février 2009 pour tenir les États membres au courant de la participation de l'UNESCO à la réponse humanitaire à la crise de Gaza.

Des informations sur la poursuite de ces efforts seront fournies en tant qu'addendum au présent document.

PROGRÈS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS EN MATIÈRE D'AIDE DE L'UNESCO AUX TERRITOIRES PALESTINIENS

Éducation

6. L'assistance dans le domaine de l'éducation est restée axée sur les quatre domaines prioritaires définis d'un commun accord lors de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO au début du mois de mars 2008, à savoir : la formation des enseignants, la planification de l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'éducation scientifique.

7. Le soutien technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en matière de **formation des enseignants** a été renforcé en décembre 2008 avec la signature d'un programme d'assistance technique triennal financé par la Commission européenne à hauteur de 3,6 millions d'euros. Ce programme, intitulé « **Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité** », aidera le Ministère à mettre en œuvre la stratégie nationale de formation des enseignants récemment approuvée et sera axé sur (i) l'amélioration de la gestion et le renforcement de la capacité institutionnelle du système de formation des enseignants, (ii) l'amélioration de la condition des enseignants, (iii) le renforcement de la cohérence et de la pertinence des programmes de formation et de perfectionnement professionnels des enseignants. De plus, pour répondre aux recommandations les plus urgentes de la Stratégie, deux missions d'assistance technique ont été dépêchées en septembre et octobre 2008 pour donner au Ministère des avis sur la constitution de la Commission du développement de la profession d'enseignant (CDTP) et la mise à jour des données concernant les enseignants dans le Système d'information et de gestion de l'éducation (EMIS). Ces missions ont abouti (i) à un document d'orientation pour la constitution de la CDTP, (ii) à une étude sur les unités et structures actuelles du Ministère chargées de la formation et du développement professionnel des enseignants, (iii) à une étude sur les bases de données du Ministère concernant la formation des enseignants. Ces missions ont été les dernières activités menées au titre du projet **Élaboration d'une stratégie nationale globale de formation des enseignants dans les territoires palestiniens occupés** (500 000 dollars), financé par la Norvège.

8. Le nouveau **Plan stratégique quinquennal de développement de l'enseignement (EDSP 2008-2012)**, élaboré avec le concours technique de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE), a été lancé par le Ministère en juillet 2008. En ce qui concerne la mise en œuvre de ce Plan, l'aide de l'IPE portera sur le renforcement des capacités du Ministère en matière de planification et de compétences administratives et managériales. Dans un premier temps, une mission de l'IPE a commencé à travailler à la conception d'un programme d'ensemble de renforcement des capacités pour le Ministère en juin 2008. Au cours de cette mission, on s'est en particulier employé à recenser les besoins immédiats en ce qui concerne l'établissement annuel des plans opérationnels, des budgets ainsi que le suivi et l'évaluation. Ensuite, avec une aide financière de l'UNESCO et de la Finlande (13 000 euros), l'IPE a organisé un atelier de trois semaines de formation de formateurs en octobre 2008 dans le domaine de la formulation de plans opérationnels de qualité en partant des conceptions participatives de la planification. Cela a permis de disposer d'une équipe de base de 40 formateurs désormais à même de diriger des équipes de travail au niveau des districts et des établissements scolaires pour faire face à tous les aspects de la mise en œuvre de l'EDSP et de son suivi. Une deuxième mission de l'IPE (octobre 2008) visait à compléter l'évaluation des besoins de formation menée au cours de la mission de juin. Une feuille de route décrivant les besoins à court terme et à long terme du Ministère en matière de renforcement des capacités pour la planification et la gestion a été établie.

9. En même temps, le Groupe de travail du secteur de l'éducation - instance locale de coordination de l'aide à l'éducation - a contribué à l'harmonisation des activités des donateurs dans le cadre d'une approche à l'échelle de tout le secteur, fondée sur la mise en œuvre de l'EDSP. Le 29 octobre 2008, plusieurs partenaires du développement, dont l'UNESCO, ont signé un ensemble de Principes de partenariat, nouvelle étape dans l'application de l'approche à l'échelle de tout le secteur.

10. Des progrès ont été réalisés dans l'aide apportée au Ministère pour mettre en place un **système de conseil et d'orientation professionnels**. Une mission d'évaluation a été organisée au début du mois de septembre 2008 par un consultant de l'UNESCO, qui a établi une cartographie des activités actuelles d'orientation professionnelle et des initiatives en la matière, ainsi que des options qui se présentent pour la mise en place d'un système national d'orientation professionnelle. Celui-ci a été présenté et examiné lors d'une table ronde de parties prenantes qui s'est tenue le 14 octobre 2008. Sur cette base, une nouvelle proposition d'établissement d'un système d'orientation professionnelle a été préparée à partir des bonnes pratiques locales et internationales.

11. Pour appuyer le développement de **l'enseignement scientifique**, un atelier de deux jours a été organisé à Ramallah en octobre 2008 sur l'utilisation de kits sur la microscience à l'attention de 30 superviseurs et enseignants des sciences. Parallèlement à cet atelier, un plan de travail pour la diffusion de kits sur la microscience dans les écoles palestiniennes et l'adaptation de leur utilisation au sein du système éducatif palestinien et dans les programmes pédagogiques a été élaboré en collaboration avec le Ministère. Ce plan sera mis en application au printemps 2009.

12. Dans un contexte d'aggravation des frictions internes dans les territoires palestiniens, l'UNESCO a continué d'accorder une attention particulière aux **besoins éducatifs des groupes vulnérables**. Un camp d'été a été organisé avec le soutien de l'UNESCO à Naplouse pour une centaine d'enfants (de 7 à 13 ans) de la vieille ville de Naplouse et du Camp de réfugiés de Ballata.

13. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et dans un contexte de paupérisation et de détérioration de la situation socioéconomique à Gaza, un élargissement du projet financé par l'Arabie saoudite et intitulé « **Pour un mécanisme de financement équitable et efficace de l'enseignement supérieur palestinien** » (36 480 dollars) a été obtenu, ce qui permettra d'attribuer au moins 83 bourses à des étudiants d'universités de Gaza.

CULTURE

14. L'assistance fournie par l'UNESCO pour **la sauvegarde et le renforcement du patrimoine culturel palestinien** a été encore étoffée. Cette assistance a été apportée en étroite coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et les parties prenantes locales, notamment les municipalités de Bethléem et Naplouse. Le projet **Culture et développement dans le territoire palestinien occupé** (3 millions de dollars), qui relève du Fonds espagnol pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, a été approuvé et sera bientôt mis en œuvre. Il accroîtra les possibilités de coopération avec le Ministère de la culture et d'autres zones géographiques, dont Jénine, Hébron et la bande de Gaza. En ce qui concerne la préservation du patrimoine culturel, deux nouveaux projets ont été retenus, respectivement, pour **la conservation et la gestion du site archéologique de Tell Balata à Naplouse** (300 000 euros, financement par les Pays-Bas), ainsi que pour **la protection de la mosaïque au Parc archéologique de Qasr Hisham à Jéricho** (56 540 dollars, financement par la République tchèque).

15. D'importants progrès ont été réalisés pour l'établissement du **Musée Riwaya-Bethléem**, un projet financé par le Gouvernement norvégien (1 323 631 dollars). En novembre 2008, les travaux de réhabilitation ont commencé sur le site du musée et, en décembre, une exposition a été présentée aux autorités nationales et locales concernées, au Ministère du tourisme et des antiquités et à la municipalité de Bethléem, ainsi qu'au donateur et aux institutions locales. Le

musée, à l'aide de technologies interactives telles que les médias interactifs, vise à préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel palestinien, de même que la diversité culturelle, et à promouvoir le dialogue interculturel.

16. Dans le cadre du projet **Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem**, financé par le Gouvernement italien (500 000 dollars), d'importantes réalisations ont été enregistrées, notamment : (a) en octobre 2008, approbation du document stratégique du Plan de conservation et de gestion par un comité technique conjoint ; et (b) adoption de la « **Charte de la sauvegarde des villes historiques et des paysages urbains palestiniens (Charte de Bethléem)** », signée le 21 décembre 2008 par le Ministre des collectivités locales, le Ministre du tourisme et des antiquités, le Gouverneur de Bethléem, les maires de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour, et le Directeur du Centre de préservation du patrimoine culturel. Dans le Plan et la Charte, les trois municipalités de la région s'engagent à appliquer des principes de sauvegarde et des directives de conservation clés fondés sur les normes internationales.

17. Dans le cadre du projet **Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le Gouvernorat de Bethléem** (115 000 dollars), financé par le Gouvernement norvégien, la recherche sur les paysages culturels dans les zones pilotes (par exemple le village de Battir et ses environs) a été menée à terme. Les résultats de cette recherche, qui ont mis en lumière la fragilité des ressources environnementales et culturelles des zones en question, ont été présentés au Ministère du tourisme et des antiquités. C'est pourquoi, l'UNESCO et le Ministère du tourisme et des antiquités élaborent actuellement une proposition en vue de rédiger conjointement un plan de conservation et de gestion pour la sauvegarde du patrimoine culturel dans la région de Battir.

Naplouse

18. Dans le cadre du projet **Plan de revitalisation de la vieille ville de Naplouse**, parrainé par le groupe jordanien Munir Sukhtian (100 000 dollars), l'UNESCO a fourni une assistance technique à la municipalité de Naplouse pour l'exécution des travaux de réhabilitation sur l'un des six sites retenus dans la vieille ville de Naplouse.

19. Dans le cadre du projet **Rénovation de la vieille ville de Naplouse - Restauration et réutilisation adaptive du Khan al-Wakala** (1 327 000 euros), financé par la Commission européenne, le processus d'appel d'offres international pour les travaux de réhabilitation a été mené à terme. Le contrat portera essentiellement sur les travaux structurels des nouvelles annexes du bâtiment existant, conformément au plan du projet. Les travaux de réhabilitation devraient commencer en février 2009.

Jéricho

20. L'UNESCO a fourni une assistance technique ininterrompue au Ministère du tourisme et des antiquités dans le cadre du projet d'établissement du **Parc archéologique de Qasr Hisham**, financé par les États-Unis et exécuté directement par le Ministère. Les fonds mobilisés auprès de la République tchèque serviront à définir plus avant le plan de réalisation des abris protecteurs pour le pavement de la mosaïque et autres installations pour visiteurs.

COMMUNICATION ET INFORMATION

21. Dans le contexte de la crise à Gaza, et pour répondre aux préoccupations concernant **la sécurité et la protection des professionnels des médias palestiniens**, l'UNESCO a fait don de 18 gilets pare-balles et de 16 casques aux journalistes et aux organisations de médias à Gaza en janvier 2009. En outre, des fonds extrabudgétaires fournis par la Finlande (500 000 euros) ont été alloués à un nouveau projet visant à protéger le personnel des médias, notamment à Gaza. Le projet porte essentiellement sur la formation à la sécurité, la mise en place d'un réseau de soutien

pour les journalistes palestiniens, et la création de possibilités d'emploi et de perspectives de carrière pour les professionnelles des médias.

22. Un projet sur le **Renforcement de la démocratie participative et du dialogue public palestiniens**, élaboré conjointement par l'UNESCO et le réseau de médias AMIN/Internews, a été sélectionné et finalement approuvé pour financement dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD). Avec un budget de 300 000 dollars, le projet vise à développer les capacités des médias locaux et à encourager les systèmes de communication ouverts et transparents. Les activités concernent notamment le renforcement des capacités en matière de journalisme citoyen et sur blog, ainsi que la réalisation d'émissions d'entretiens sur les radios communautaires et de débats sur les chaînes de télévision nationales.

23. Durant la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne, l'Autorité palestinienne a sollicité les conseils et l'appui technique de l'Organisation pour la rédaction de nouvelles lois sur la presse et sur la radiotélédiffusion en coopération avec le Ministère de l'information, l'Institut de droit de l'Université de Bir Zeit, les organisations des médias palestiniens, le milieu universitaire et la société civile. L'objectif est de promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et d'information moyennant **une législation sur les médias et un cadre de réglementation**, et d'améliorer les capacités et l'expertise des autorités locales, de l'appareil judiciaire, des médias et de la société civile s'agissant des normes et principes internationaux en la matière. En décembre 2008, l'Université de Bir Zeit a fini d'élaborer un premier projet de loi sur la radiotélédiffusion qui sera largement diffusé et servira de base à des consultations avec les parties prenantes et autres parties intéressées, dans le cadre d'ateliers appuyés par l'UNESCO.

24. Un appui continu a été fourni pour **la reconstruction et le renforcement de l'agence de presse Wafa**, un projet financé par l'Italie (116 000 dollars) en coopération avec le Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit et le réseau de médias AMIN. Ce projet a pour objet de renforcer les capacités professionnelles des reporters et des hauts responsables de Wafa s'agissant de la gestion des services de rédaction, de développer plus avant le site Web de Wafa et d'accroître les capacités du département de photographie tout en renforçant le réseau de correspondants locaux en Cisjordanie. Par ailleurs, une étude juridique et un projet de loi sur Wafa ont été commandés auprès de l'Institut de droit de l'Université de Bir Zeit afin de revoir le statut juridique de l'agence de presse palestinienne au sein de l'Autorité palestinienne.

25. Dans le cadre du projet **Création d'une plate-forme palestinienne en ligne pour les journalistes** (20 000 dollars), financé par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), un site Web est actuellement mis en place par une équipe de spécialistes des médias provenant du Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit, en étroite coopération avec des organisations de médias et des journalistes locaux. Cette plate-forme en ligne offrira des services à 2 500 journalistes et professionnels des médias palestiniens, notamment des informations sur les possibilités de formation et d'emploi, les nouvelles technologies de la communication, et les faits nouveaux les plus récents relatifs aux médias et à la liberté d'expression.

26. Dans le cadre du projet **Les femmes ouvrent la voie**, élaboré conjointement avec le réseau de médias AMIN et financé par le PIDC (20 000 dollars), une formation en cours d'emploi est actuellement dispensée à 40 femmes journalistes et responsables des médias en milieu de carrière afin d'améliorer leurs perspectives de carrière, de promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi et de renforcer la protection contre le harcèlement et la discrimination.

27. Enfin, le projet **Radio numérique et sur le Web - Voix de la Palestine** (21 000 dollars), financé par le PIDC, a été mené à terme en coopération avec la Société palestinienne de radiodiffusion (PBC). Ce projet a permis, entre autres, d'établir le site Web de la PBC, de fournir du matériel radio numérique et d'assurer le renforcement des capacités ainsi que la formation des professionnels des médias de la PBC.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

28. L'aide apportée par l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines reste axée sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC). En dehors d'assurer des services de documentation et de bibliothèque, le Centre fait office d'observatoire de la condition et de la situation des Palestiniennes. Il a également commencé à constituer des bases de données en ligne, à produire des publications, à organiser des cours de formation et des séminaires ciblés, et à fournir des informations aux ministères, aux ONG, aux étudiants et aux chercheurs.

LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

29. En mai 2008, le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a dépêché une mission à Damas, en étroite consultation avec de hauts fonctionnaires du Ministère syrien de l'enseignement supérieur, afin de recenser les besoins et d'esquisser les contours du programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé que le Directeur général avait annoncé lors de sa visite en République arabe syrienne en janvier 2008. Un document de projet a donc été élaboré en août 2008, puis finalisé en octobre, avant d'être soumis au Fonds-en-dépôt japonais (JFIT) pour approbation. Le montant total de la somme sollicitée auprès du bailleur de fonds s'élève à 113 000 dollars et la période de mise en œuvre prévue est 2009-2013 (4 années universitaires).

LE DIALOGUE ENTRE PROFESSIONNELS ET UNIVERSITAIRES PALESTINIENS ET ISRAÉLIENS

30. L'Organisation a continué de faciliter le dialogue israélo-palestinien avec pour objectif de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération.

31. Dans le domaine de la coopération universitaire, l'UNESCO a continué de prêter son concours à **l'Organisation israélo-palestinienne pour la science (IPSO)**. Elle a en particulier accordé une contribution financière de 130 000 dollars destinée à cofinancer trois projets de recherche mis en œuvre par l'IPSO et portant sur : (1) l'analyse génétique et agronomique des conditions de haute et basse températures sur le pois-chiche ; (2) la base génétique de la cardiopathie congénitale dans une communauté au taux de consanguinité élevé ; (3) le transport électrique à travers les molécules simples soumises à étirement (projet bilatéral israélo-palestinien dans le domaine des nanotechnologies).

32. S'agissant de la **coopération universitaire israélo-palestinienne**, et dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération universitaire « **Masters en sciences sociales et affaires humanitaires** » **2008-2009**, les étudiants de huit universités israéliennes et huit universités palestiniennes ont suivi des cours communs à l'Université « La Sapienza » de Rome en novembre et décembre 2008. La troisième phase du programme, à savoir les « **Cours dispensés dans l'établissement d'origine** », débutera en février 2009 et s'achèvera en mai 2009.

CONCLUSION

33. Étant donné l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, le Directeur général se propose d'établir un addendum au présent document avant la 181^e session du Conseil exécutif de manière à tenir les États membres de l'UNESCO au courant de ce qui se passe dans la région et des réactions de l'Organisation. Cet addendum contiendra aussi un projet de décision.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 27 avril 2009
Original anglais

Point 47 de l'ordre du jour

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 180 EX/44
CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

ADDENDUM

Résumé

Le présent document informe sur les derniers développements relatifs à la réponse de l'UNESCO à la crise de Gaza pour tenir le Conseil exécutif au courant des éléments intervenus depuis la publication du document 181 EX/47 le 20 février 2009.

1. Le présent addendum informe sur les derniers développements relatifs à la réponse de l'UNESCO à la crise de Gaza qui sont intervenus après la publication du document 181 EX/47. En effet, plusieurs événements se sont produits, ainsi qu'il ressort de la Partie I ci-après, qui fait rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de la participation de l'UNESCO à la réponse humanitaire des Nations Unies. La Partie II fournit des informations sur les efforts de l'Autorité palestinienne en vue d'un relèvement à moyen terme et de la reconstruction à Gaza ainsi que sur la contribution des Nations Unies à ce processus.

Partie I : Réponse humanitaire

2. L'UNESCO participe activement à la réponse humanitaire des Nations Unies telle qu'elle a été énoncée dans l'Appel éclair pour Gaza de l'ONU lancé en février 2009. Six projets de l'UNESCO, d'un montant total de 2 940 000 dollars, ont été retenus dans l'Appel éclair.

3. L'Appel éclair définit l'éducation comme domaine d'action prioritaire. Dans ce contexte, l'UNESCO et d'autres acteurs humanitaires participant au module éducation de l'équipe de pays humanitaire ont élaboré cinq propositions portant sur les domaines où les insuffisances sont les plus graves, à savoir la remise en état urgente des services éducatifs dans le secondaire et l'enseignement supérieur, ainsi que la promotion de normes de qualité en matière d'éducation dans les situations d'urgence. Ces cinq propositions sont comme suit :

- (i) prestation de services d'enseignement secondaire d'urgence dans les établissements ne relevant pas de l'UNRWA (800 000 dollars) : le projet vise à remettre en place des

services éducatifs dans les établissements secondaires publics, en se concentrant spécialement sur les cours de rattrapage pour les élèves de niveau tawjihi, et sur la formation d'enseignants du secondaire en matière de soutien psychosocial ;

- (ii) remise en état d'urgence d'établissements d'enseignement supérieur (800 000 dollars) : le projet apporte un appui aux universités et établissements d'enseignement supérieur pour les aider à organiser des examens retardés au cours du premier semestre et à mettre en place des espaces supplémentaires pour les cours et les études, notamment en recourant à l'apprentissage en ligne ;
- (iii) soutien à la planification et à la gestion des crises pour les fonctionnaires de district et chefs d'établissement touchés (400 000 dollars) : le projet vise à fournir des instruments de gestion et un soutien professionnel aux fonctionnaires chargés de relancer et de relever le système éducatif ;
- (iv) formation dans le domaine des normes minimales de l'INEE (320 000 dollars) : le projet vise à permettre l'élaboration de programmes d'éducation en situation d'urgence qui soient conformes aux normes internationales en vigueur en matière d'éducation dans les situations d'urgence, et ce par une formation des enseignants et des auxiliaires d'éducation de Gaza ;
- (v) campagne en faveur des écoles comme zones de sécurité (420 000 dollars) : le projet vise à sensibiliser les enseignants au concept d'établissements scolaires comme zones de sécurité et à son application dans le contexte propre à Gaza.

4. La protection et la sécurité des journalistes, autre domaine de préoccupation prioritaire pour l'UNESCO au cours de la phase humanitaire en cours, a également bénéficié de l'attention du système des Nations Unies. De ce fait, une proposition intitulée « Renforcer la sécurité et la protection des journalistes et la liberté de la presse dans la bande de Gaza », qui portait sur ce domaine fondamental, a été présentée au titre du volet « Protection » de l'Appel éclair (200 000 dollars).

5. À l'heure où le présent document est établi, l'intervention de l'UNESCO dans la bande de Gaza a commencé, l'accent étant mis sur la réalisation d'activités prioritaires d'urgence, en particulier dans le domaine de l'éducation. Tout de suite après le lancement de l'Appel éclair pour Gaza, le Directeur général a décidé de débloquer 165 000 dollars prélevés sur le Compte spécial de l'Organisation pour les situations d'après-crise (créé par la décision 174 EX/48) pour les activités de ce type. La conception et les modalités de réalisation de ces activités ont été définies en étroite consultation avec d'autres institutions du système des Nations Unies et des acteurs humanitaires sur le terrain pour s'assurer de la cohérence sans faille du soutien apporté pour remettre en état les services éducatifs à Gaza et pour faire face aux nombreuses difficultés opérationnelles qu'imposent la situation politique et les conditions de sécurité. De surcroît, pour que l'UNESCO puisse apporter cette aide à la population de la bande de Gaza avec des capacités adéquates, le Directeur général a décidé de créer une antenne de projet à Gaza. Située dans les locaux du PNUD, cette antenne a pu, grâce à un financement de la Norvège, bénéficier du détachement d'un spécialiste du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) au début du mois de mars. Début avril, un spécialiste adjoint du programme a été recruté sur le plan local à plein temps. Désormais opérationnelle, cette antenne est placée sous la supervision directe du Bureau de l'UNESCO pour les territoires palestiniens de Ramallah.

6. Les activités prioritaires en cours dans le domaine de l'éducation se concentrent sur **le soutien à l'enseignement supérieur**. Cela suppose en particulier un soutien à l'Université islamique - l'université la plus touchée de Gaza - pour que cette institution puisse organiser des examens de fin de trimestre qui ont été retardés et pour qu'elle puisse poursuivre son enseignement, en particulier dans les départements d'ingénierie, des communications et des soins infirmiers, qui ont été durement touchés au cours du conflit. Cependant, ce soutien n'a pas permis

d'organiser tous les examens étant donné que certains exigeaient du matériel détruit au cours du conflit et que l'on n'est pas pour l'instant autorisé à faire entrer dans la bande de Gaza.

7. Afin d'améliorer la qualité des services éducatifs à Gaza, l'UNESCO organisera pendant cinq jours un atelier de formation de formateurs sur les **Normes minimales de l'INEE pour l'éducation dans les situations d'urgence et les écoles comme zones de sécurité**. Cette formation aura lieu à Gaza début mai 2009 et réunira tout un groupe d'enseignants, de chefs d'établissement et de membres d'ONG qui s'occupent d'éducation. L'objet de cette formation est de faire mieux connaître les normes minimales de l'INEE et de faire le point sur l'état de préparation des écoles et les méthodes à appliquer pour en faire des zones de sécurité dans le contexte particulier de Gaza. Ensuite, pendant les vacances d'été, chaque formateur prendra en charge des stages de formation de trois jours au niveau du district dans toute la bande de Gaza.

8. D'avril à début juin 2009, l'UNESCO appuiera des **cours de rattrapage pour les élèves de Gaza** qui passeront fin juin l'examen sanctionnant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (Tawjihee). Cette initiative, dont profiteront 4 800 élèves de six écoles publiques situées dans les zones les plus touchées par le récent conflit à Gaza, a pour objet d'aider à rattraper le retard dans l'apprentissage occasionné par le conflit, les écoles ayant été fermées pendant un mois. Faire le point sur le programme et accélérer l'enseignement dans les matières principales sont deux aspects de cette initiative qui permettront de préparer le Tawjihee dans de bonnes conditions. Cette activité constitue donc une contribution importante à l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur des élèves de Gaza. D'un montant total de 100 000 dollars, elle est financée par le Japon au titre du Fonds-en-dépôt japonais pour le renforcement des capacités des ressources humaines. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Appel éclair de l'UNESCO et s'intitule *Enseignement secondaire d'urgence dans les écoles n'appartenant pas à l'UNRWA*.

9. Dans le cadre du projet relevant de l'Appel éclair de l'UNESCO, intitulé « **Renforcement de la sécurité et de la protection des journalistes et liberté de la presse dans la bande de Gaza** », qui a reçu une contribution de 130 000 dollars de la Finlande, l'UNESCO organisera de juin à août 2009 deux stages de formation sur l'amélioration de la sécurité et de la protection des professionnels des médias à Gaza. Ce renforcement des capacités permettra de sensibiliser davantage aux questions de sécurité, d'améliorer les compétences et de renforcer le soutien psychosocial en faveur de 60 journalistes et caméramans palestiniens ; il permettra aussi de mettre à la disposition des organisations locales de médias des équipements de sécurité, des insignes de presse, des gilets de protection, des casques et des trousseaux de premier secours. Il assurera également la mise en place d'un réseau d'appui aux professionnels des médias à Gaza qui s'intéressera aux atteintes à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes. La Finlande a également versé une contribution de 530 000 dollars pour financer un projet concernant la « Promotion de la liberté d'expression, de la sécurité des journalistes et de l'autonomisation des femmes dans les médias afin d'améliorer le respect des droits de l'homme dans la bande de Gaza et en Cisjordanie » qui se déroulera de 2009 à 2011. Ce nouveau projet permettra de mieux sensibiliser au droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, de renforcer l'indépendance et le pluralisme des médias et d'assurer le renforcement des capacités et le développement de carrière des journalistes palestiniennes.

10. Afin de répondre aux besoins humanitaires urgents à Gaza, en particulier dans le domaine de l'éducation, des efforts importants ont été fournis pour **mobiliser des fonds** en faveur des projets de l'UNESCO inclus dans l'Appel éclair des Nations Unies en faveur de Gaza. L'Italie, le Japon, le Qatar et l'Arabie saoudite ont d'emblée exprimé le souhait de contribuer au financement des projets d'éducation de l'UNESCO inscrits dans l'Appel. Toutefois, aucun engagement ferme n'a encore été pris. D'autres donateurs potentiels envisagent encore la possibilité de verser des fonds. En ce qui concerne le projet relatif à la sécurité et la protection des professionnels des médias, la Finlande a signalé qu'elle souhaitait vivement contribuer au projet de l'Appel éclair sur cette question à hauteur de 100 000 dollars. Enfin, en avril 2009, l'UNESCO a lancé une campagne par publipostage en Suisse en vue de collecter des fonds privés pour assurer la sécurité des écoles à Gaza.

Partie II : Contribution au relèvement et à la reconstruction de Gaza

11. Le 2 mars 2009, l'Autorité palestinienne a lancé son Plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza (GERRP) à l'occasion de la Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza, tenue à Charm-el-Cheikh (Égypte). L'Autorité palestinienne a recueilli un fort soutien international concernant son plan. Selon les informations dont on dispose, le montant des nouvelles annonces de contribution s'établissait à 4,5 milliards de dollars des États-Unis pour Gaza et la Cisjordanie. Ce total comportait les annonces de contribution de l'Arabie saoudite (1 milliard de dollars), des États-Unis d'Amérique (0,9 milliard de dollars), de l'Union européenne (440 millions d'euros) et du Qatar (250 millions de dollars).

12. L'UNESCO, en sa qualité de membre de l'équipe de pays des Nations Unies pour les territoires palestiniens, a apporté une assistance technique à l'Autorité palestinienne pour la préparation du Plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza. Pour l'UNESCO, cette assistance a été essentiellement consacrée aux composantes éducation et culture du plan, sous la forme, notamment, de collecte de données sur les dégâts et les besoins dans ces domaines, ainsi que de partage des expériences de pratiques optimales en matière de relèvement et de reconstruction.

13. La participation du Directeur général adjoint de l'UNESCO à la Conférence de Charm-el-Cheikh a été l'occasion d'entretiens séparés avec les autorités palestiniennes, en particulier le Ministre de la planification, ainsi qu'avec les principaux donateurs et le Secrétaire général de l'ONU. Ces entretiens ont permis de discuter de la contribution future de l'UNESCO aux composantes éducation et patrimoine culturel du GERRP.

14. Un plan intégré de réaction des Nations Unies au GERRP est actuellement préparé par l'équipe de pays des Nations Unies pour les territoires palestiniens. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah s'est vu confier la responsabilité de coordonner les parties éducation et culture de ce plan de réaction, dans le cadre de consultations étroites avec les autres organismes des Nations Unies intervenant dans ces domaines à Gaza. Il est prévu que ce plan de réaction sera finalisé en mai 2009.

15. Dans le domaine de la culture, et comme suite à une expression d'intérêt, une proposition relative à des mesures de protection d'urgence pour le Monastère de Saint-Hilarion et ses thermes a été soumise au Fonds du Prince Claus pour la culture et le développement à la fin du mois de mars 2009. Une décision définitive sur le financement du projet par cette fondation doit être prise incessamment.

Conclusion

16. Il importe de noter que le succès de la réaction de l'UNESCO à la crise de Gaza exige qu'un certain nombre de conditions soient réunies, en particulier (i) une liberté de circulation durable du personnel et des articles et matériels de secours entrant à Gaza ou en sortant ; (ii) le financement des projets relevant de l'Appel éclair ; et (iii) une certaine flexibilité dans l'exécution. À l'heure où le présent addendum est établi, nombre de ces conditions ne sont pas encore réunies, ce qui pose de sérieuses difficultés aux opérations de l'UNESCO à Gaza.

17. Il y a lieu de noter en outre que, parallèlement à sa réaction à la crise humanitaire de Gaza décrite ci-dessus, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a continué de regrouper son aide générale au développement autour du programme de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne couvrant la Cisjordanie et Gaza. À l'heure où le présent addendum est établi, ces programmes d'assistance à l'éducation, à la culture et au développement des médias représentaient plus de 15 millions de dollars des États-Unis, provenant essentiellement de sources extrabudgétaires.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/47 Add.2

PARIS, le 30 avril 2009
Original anglais

Point 47 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 180 EX/44 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

ADDENDUM 2

Résumé

Le présent document est un deuxième addendum aux documents 181 EX/47 et Add. et contient un projet de décision.

Décision proposée : paragraphe 1.

Compte tenu des informations figurant dans les documents 181 EX/47 et 181 EX/47 Add., le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

I

1. Rappelant la résolution 34 C/58 et la décision 180 EX/44, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 4 et 94 de la Quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ainsi que la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels,
2. Ayant examiné les documents 181 EX/47 et Add.,
3. Rappelant aussi le rôle que l'UNESCO est appelée à jouer pour satisfaire le droit à l'éducation pour tous et répondre au besoin des Palestiniens d'accéder en toute sécurité au système éducatif,

4. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit,
5. Fermement convaincu que le renforcement continu du processus de reconstruction et de développement dans les territoires palestiniens devrait s'effectuer dans un contexte de non-violence et de respect et reconnaissance mutuels, comme le préconisent les objectifs de la Feuille de route,
6. Soutient les efforts déployés par le Directeur général en vue de l'application de la résolution 34 C/58 et de la décision 180 EX/44, et lui demande de tout mettre en œuvre pour qu'elles soient pleinement appliquées dans le cadre du Programme et budget pour 2008-2009 (34 C/5 approuvé) ;
7. Exprime sa gratitude à tous les États membres, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO dans les territoires palestiniens et leur demande instamment de continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
8. Remercie le Directeur général des résultats obtenus en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités éducatives et culturelles en cours, et l'invite à renforcer l'assistance financière et technique de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux nouveaux besoins et problèmes résultant des récents développements ;
9. Exprime la préoccupation que continuent de lui inspirer les actions qui portent atteinte au patrimoine culturel et naturel et aux institutions culturelles et éducatives, ainsi que toute entrave empêchant les élèves et étudiants palestiniens et autres d'être partie intégrante de leur tissu social et d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, et appelle au respect des dispositions de la résolution 34 C/58 et de la décision 180 EX/44 ;
10. Encourage le Directeur général à continuer de renforcer son action en faveur de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens ;
11. Invite le Directeur général à répondre aux besoins de renforcement des capacités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en développant le programme d'assistance financière aux étudiants palestiniens, au titre du budget ordinaire comme des ressources extrabudgétaires ;
12. Prie le Directeur général de suivre de près l'application des recommandations de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (4-5 mars 2008), et d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne ;
13. Encourage le dialogue israélo-palestinien et exprime l'espoir qu'une paix juste et globale sera rapidement réalisée ;

II

14. Invite également le Directeur général :
 - (a) à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de la présente décision ;

- (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;

III

15. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 182^e session et invite le Directeur général à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.